

Cette formation est une introduction au Code ISPS, destinée aux gens de mer sans tâches spécifiques liées à la sûreté sur les navires tenus d'observer les exigences du Code ISPS

PUBLIC ET PRE REQUIS

Tout public titulaire des pré-requis - Savoir lire, écrire, comprendre parler le français et savoir compter

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Diaporama, Paper-board, Echanges /Discussions
- Etude de cas (PIF/ESIP/PSIP fictifs)
- Visite de site portuaire (si en centre de formation)
- Formation délivrée en français ou anglais
- Matériel individuel de détection
- Objets prohibés factices
- Formateur spécialisé répondant à l'arrêté du 23 septembre 2009

OBJECTIFS

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Attestation de présence
- Attestation individuelle de formation relative à la visite de sûreté dans les zones d'accès restreints portuaires est fournie à l'issue conformément à l'arrêté du 23 septembre 2009

DUREE – 3 HEURES

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Arnaud SEBAG

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 8 à 12 personnes

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS –

Calendrier sur le site www.ipseq.fr

TARIF : Nous contacter

PROGRAMME

- Introduction au code ISPS
- Politique de sûreté maritime
- Responsabilités de sûreté
- Actions de sûreté du navire